

République du Sénégal
Un peuple-Un But-Une Foi



**MINISTRE DU DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL ET DES PETITES ET
MOYENNES INDUSTRIES**

***DOCUMENT DE PROGRAMMATION
PLURIANNUELLE DES DEPENSES
(DPPD) 2020-2022***



INTRODUCTION

Le Gouvernement du Sénégal s'est engagé depuis 2014, dans un nouveau référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et le long terme à travers le **Plan Sénégal Emergent (PSE)** et autour de la vision d'un «**Sénégal émergent en 2035, avec une société solidaire et un Etat de droit**».

L'ambition stratégique est de placer le Sénégal sur une trajectoire de croissance durable et inclusive articulée autour de trois (3) axes :

- ❖ Transformation structurelle de l'économie et croissance ;
- ❖ Capital humain, Protection sociale et Développement durable ;
- ❖ Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité.

Dans cette nouvelle ambition, l'Industrie a été retenue parmi les secteurs prioritaires et projets phares, porteurs de croissance, d'emplois et d'investissements étrangers. Les ambitions portées pour le secteur, et rappelées par le Chef de l'Etat, appellent à un **renouveau industriel**, à travers le «développement intégré de l'industrie nationale, par l'innovation, la valorisation optimale des ressources naturelles, (...) en vue de faire du «**Sénégal Industriel**» un moteur de sa vision d'un Sénégal émergent.

Il s'agit dès lors, de travailler à la matérialisation de cette ambition autour des orientations ci-après : développement d'une industrie manufacturière à haute valeur ajoutée, moteur d'exportation robustes et d'import-substitution, de croissance et d'inclusion sociale (i) ; capitalisation des atouts du Sénégal avec le renforcement de la transformation des ressources agricoles (ii). L'industrie est appelée à contribuer de manière substantielle à l'amélioration de la productivité et du rendement agricoles ainsi qu'à la valorisation de ses ressources.

I. Présentation générale du Ministère

Aux termes du décret n° **n°2019-904 du 14 mai 2019**, le Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries (**MDIPMI**), prépare et met en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat dans les domaines de l'Industrie et de la Petite et Moyenne Industrie. Il prépare et met en œuvre les stratégies de développement industriel, en favorisant le déploiement de nouvelles industries et en veillant à leur répartition harmonieuse sur l'ensemble du territoire. Il encourage l'implantation de domaines industriels dans les collectivités locales et accompagne la restructuration des entreprises industrielles.

Il est aussi chargé de mettre en œuvre des stratégies pour le développement de programmes de promotion de la qualité à travers la diffusion de la culture de la qualité et de la certification au sein des entreprises industrielles.

Par ailleurs, il encourage et soutient les efforts de compétitivité ainsi que les politiques de promotion et d'exportation des produits industriels. Il est responsable de la mise en œuvre des politiques et activités de normalisation, de protection de la propriété industrielle et d'innovation technologique. Il veille, en relation avec le ministre chargé de l'environnement, à la surveillance des installations industrielles classées.

Pour la mise œuvre de cette politique industrielle, le ministère dispose de services opérationnels que sont :

- **La Direction des Stratégies de Développement Industriel (DSDI)** : elle a pour missions d'élaborer et de suivre la mise en œuvre de la politique industrielle nationale et de toute stratégie de développement industriel ;
- **La Direction du Redéploiement industriel (DRI)** : Elle a pour missions de mettre en œuvre toute stratégie et orientation relative à la décentralisation et à l'émergence de pôles de développement et de compétitivité industrielle;

- **La Direction des Petites et Moyennes Industries(DPMI)** : Elle a pour mission de mettre en œuvre toute politique de promotion et de développement de la Petite et Moyenne industrie (PMI) ;
- **L'Observatoire de l'Industrie** : il est un outil d'information et d'aide à la prise de décision pour l'administration et les opérateurs économiques.

L'action de ces Directions est accompagnées par celles mises en œuvre par d'autres Instituts et Agences dont les activités constituent des supports indispensables à la politique industrielle.

Ces Administrations, placées sous la tutelle du Ministre disposent d'une autonomie de gestion.

Il s'agit de :

- L'Agence sénégalaise pour la Propriété industrielle et l'Innovation technologique(**ASPIT**) en charge de la protection des droits de propriété industrielle, tout en veillant au respect des droits détenus par nos partenaires commerciaux et assurant la mobilisation des fonds nécessaires à la valorisation des inventions sénégalaises les plus pertinentes ;
- L'Association Sénégalaise de Normalisation (**ASN**), chargée de la coordination générale des travaux de normalisation et de certification ;
- L'Institut de Technologie Alimentaire (**ITA**) dont la mission est de promouvoir la transformation et la conservation de nos produits agricoles ;
- L'Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites Industriels (**APROSI**) en charge de la réalisation d'espaces favorables au développement des entreprises.

Le ministère dispose en outre d'une Cellule d'Etudes, de Planification et Evaluation des Programmes et Projets en charge de la planification des politiques sectorielles et de la gestion de la base de données statistiques. Elle est le dépositaire du Suivi/évaluation dans le ministère mais aussi d'une Cellule genre, Cellule des marchés et d'une Cellule juridique

II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

L'ambition est de contribuer au progrès économique et social grâce au développement d'un tissu industriel inclusif et durable, source de création de richesses et d'emplois axée sur la promotion de la PMI et une meilleure valorisation des ressources locales.

La Politique industrielle poursuivie par le ministère ambitionne de doter le Sénégal d'un tissu industriel densifié moderne, dynamique et compétitif, capable à la fois de satisfaire le marché local et d'accéder aux marchés extérieurs, et de le placer sur l'orbite des nations industrialisées du monde.

Les finalités de cette politique peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

- ✓ assurer le décollage industriel du pays en le plaçant sur l'orbite des nations émergentes ;
- ✓ relever la contribution de l'industrie au PIB national à au moins 25% à l'horizon 2035 et confirmer la vocation structurante du secteur ;
- ✓ optimiser le potentiel à l'exportation et l'accès aux marchés extérieurs par l'établissement de comptoirs commerciaux (Europe, Amérique, Asie, Afrique) et par l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique commerciale hardie et conséquente ;
- ✓ améliorer le bien-être économique et social de la Nation.

❖ Vision

La Vision de la Politique industrielle est celle « d'un **secteur industriel diversifié et compétitif, pourvoyeur d'emplois et apportant une pleine contribution au développement inclusif et durable du pays, pour un Sénégal émergent à l'horizon 2035** »

❖ Valeurs et principes directeurs de mise en œuvre

La nouvelle gouvernance industrielle partagée sera fondée sur les valeurs et principes d'efficacité et d'intégrité, d'ouverture et de transparence, d'équité et d'égalité de genre, de transparence, de solidarité, de culture de l'excellence et de l'efficacité, du souci de l'inclusivité et de la durabilité et du respect de la diversité :

- la **responsabilisation** accrue et la forte **implication** des acteurs du **secteur privé** ;
- Le **respect des principes d'une industrie verte** ayant un faible impact environnemental, peu polluante et utilisant des énergies propres ;
- La **facilitation** de l'accès des industries aux **technologies avancées**, respectant les **normes de qualité et compétitives** sur le marché mondial ;
- **L'industrie à forte intensité de main d'œuvre** sera encouragée ;
- La promotion d'une **industrie locale décentralisée** de manière à favoriser la transformation des produits locaux et à réduire les disparités régionales ;
- le renforcement des **synergies intersectorielles** en faisant du couple industrie/production articulé à l'agriculture au sens large (agriculture, élevage, pêche) et aux mines la base du développement économique du Sénégal ;
- La **forte intégration** de notre industrie dans l'économie sous régionale (UEMOA) et régionale (CEDEAO), africaine et mondiale ;
- les **politiques commerciale, fiscale, énergétique, d'urbanisation et d'infrastructures seront favorables à celle de l'industrie** pour permettre à celle-ci d'être compétitive et de jouer son véritable rôle moteur de croissance économique.

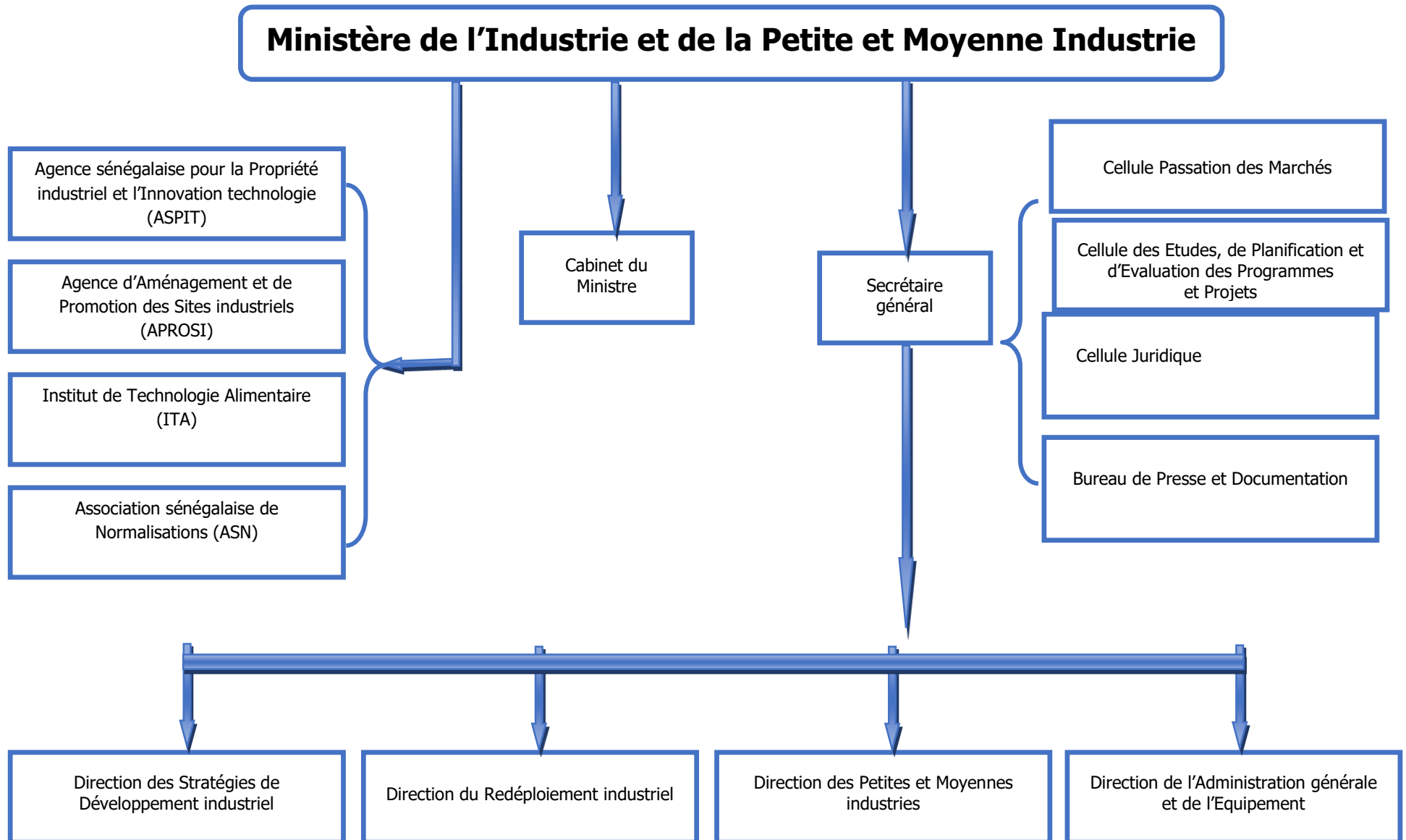
❖ Objectif global de la politique

L'objectif global de la politique industrielle est de créer un environnement favorable au développement d'un secteur industriel compétitif et ouvert sur l'extérieur, facteur de transformation structurelle, moteur de croissance et d'emplois.

Les objectifs spécifiques se déclinent comme suit :

- i) l'amélioration de la capacité concurrentielle des entreprises à travers leur mise aux standards internationaux en matière de réorganisation des systèmes de production, de gestion et de management ;
- ii) la densification du tissu économique à travers des programmes spécifiques de promotion de la PMI ;
- iii) la promotion des investissements privés ;
- iv) le renforcement des moyens techniques et humains des institutions d'appui en matière de qualité, d'innovation et recherche-développement ;
- v) l'élargissement de la base industrielle par l'identification de nouveaux secteurs porteurs basés sur la valorisation efficiente des ressources agricole, sylvicole, pastorale, halieutique, minière et énergétique ;
- vi) la promotion d'une meilleure intégration industrielle par le développement des complémentarités intersectorielles et la remontée des filières ;
- vii) l'amélioration de l'esprit d'entreprise et de la dynamique de création d'emplois industriels.

❖ ORGANIGRAMME



1) Présentation des Programmes Budgétaires

Les réalisations de 2019 ont fixé un cadre de référence pour le projet de budget 2020 dont les lignes directrices vont conduire la poursuite de l'exécution des actions en cours et le démarrage de nouveaux projets.

A cet effet, les orientations budgétaires de 2020 peuvent être déclinées comme suit :

- **Programme 1 : Pilotage, Coordination et Gestion Administrative** avec comme objectifs spécifiques :
 - OS1 : Renforcer le pilotage stratégique,
 - OS2 : Améliorer la coordination administrative,

Les **résultats attendus** à l'issue de la mise en œuvre de ce programme sont :

- le renforcement du Pilotage stratégique ;
- une coordination des activités du Ministère assurée de manière adéquate ;
- l'accessibilité à l'observatoire national de l'industrie.

- **Programme 2 : Compétitivité de l'industrie Sénégalaise** avec comme objectifs spécifiques
 - OS1 : Améliorer l'environnement législatif et réglementaire favorable au développement industriel ;
 - OS2 : Créer les conditions et les moyens pour une compétitivité du secteur industriel;
 - OS3 : Développer une industrie locale performante autour de la PMI;

Les **résultats attendus** à l'issue de la mise en œuvre de ce programme sont :

- Attractivité du cadre législatif et réglementaire ;
- Aménagement et création de sites industriels ;
- Installation des entreprises ;
- Mise au point des technologies et/ou innovations
- Construction des infrastructures des agropoles (sud, centre, nord) ;
- Augmentation de la richesse, de la valeur ajoutée et de l'emploi

2) Présentation synthétique des programmes par section

Section 47: Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries

Programmes	Personnel	B&S	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital		Total	
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
P1:Pilotage Coordination et Gestion Administrative	259 895 000	96 020 998	40 000 000						395 915 998
P2 : Compétitivité de l'industrie Sénégalaise	97 186 000	38 350 000	2 463 380 000	105 100 000 000	4 500 000 000	2 020 000 000	2 020 000 000	107 120 000 000	9 118 916 000

3) Présentation des programmes par actions/activités et coûts associés

Programmes	Actions	Montant
P1 : Pilotage Coordination et Gestion Administrative	Action 1 : Pilotage stratégique du Ministère	21 380 998
	Action2 : Coordination administrative et renf capacités MDIPMI	374 535 000

P2 : Compétitivité de l'industrie sénégalaise	Action1 : Amélioration du cadre législatif réglementaire	269 486 000
	Action2 : Dév. capacités productive & diversification des Ind & de PMI	8 849 430 000

III. PROGRAMMATION TRIENNALE DES CREDITS : BUDGETISATION PLURIANNUELLE SUR TROIS (3) ANNEES

Budgétisation triennale par programme

programme	Catégories des dépenses	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022
Programme1 : pilotage, coordination et gestion administrative	Biens et services	96 020 998	404 330 998	404 330 998
	Investissements exécutés par l'Etat			
	Personnel	259 895 000	265 092 900	270 394 758
	Transferts courants	40 000 000	40 000 000	40 000 000
	Transferts en capital			
Total PROGRAMME 1 : pilotage coordination et gestion administrative		395 915 998	444 330 998	444 330 998
Programme2 : compétitivité de l'industrie sénégalaise	Biens et services	38 350 000	42 000 000	42 000 000
	Investissements exécutés par l'Etat	4 500 000 000	17 600 000 000	17 600 000 000
	Personnel	97 186 000	99 129 720	101 112 314

	Transferts courants	2 463 380 000	1 663 380 000	1 663 380 000
	Transferts en capital	2 020 000 000	2 663 000 000	2 663 000 000
Total PROGRAMME2 : Compétitivité de l'industrie sénégalaise		9 118 916 000	21 968 380 000	21 968 380 000
Total général		9 514 831 998	22 412 710 998	22 412 710 998

Budgétisation en AE-CP des projets d'investissements

Programme	Catégories de dépenses	Sources de financement	Libellé chapitre	Somme de budget 2020		Somme de budget 2021		Somme de budget 2022	
				AE	CP	AE	CP	AE	CP
			PLAN STRATEGIQUE POUR LA FORTIFICATION DES ALIMENTS EN MICRONUTRIMENTS AU SENEGAL	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000
			PROJET DE MISE EN PLACE DE PLATEFORMES INDUSTRIELLES INTEGREES	60 000 000 000	3 000 000 000		1 000 000 000		2 000 000 000
				250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000
			PROGRAMME D'ACQUISITION ET	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000

			DE DIFFUSION TECHNOLOGIQUES					
			PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT D'HOTELS D'INDUSTRIES	900 000 000	900 000 000	1000 000 000	1000 000 000	1 500 000 000
			PROGRAMME DE PARTENARIAT PAYS ONUDI/SENEGAL	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
			PROJET DE LUTTE CONTRE L'AFLATOXINE	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
			PROJET DE MISE EN PLACE D'UN AGROPOLE AU SUD	45 000 000 000	1 400 000 000		2 000 000 000	2 500 000 000
				100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000

IV. Liste des établissements publics, agences et structures autonomes assimilées couverts par le DPPD

Programmes	Etablissements publics, Agences et Structures autonomes
P ₁ : Pilotage, Coordination et Gestion Administrative	DAGE, CEP, DSDI
P ₂ : Compétitivité de l'industrie sénégalaise	APROSI, ASPIT, ITA, ASN

V. Sources de financement par programme

Programmes	Financement des programmes par source		Montant total
	Ressources internes	Ressources extérieures	
P ₁ : Pilotage, Coordination et Gestion Administrative	395 915 998		

P₂ : Compétitivité de l'Industrie sénégalaise	4 718 916 000	4 400 000 000	

PAP - PROGRAMME PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE

PRESENTATION DU PROGRAMME

1. Identité du Programme

2. Objectif général du programme

Ce programme vise à assurer le pilotage et la gestion des ressources (humaines, matérielles et financières) du Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries (MDIPMI) à travers la coordination et le soutien des politiques du département, tout en veillant à l'efficacité et à l'efficience de la dépense publique.

3. Objectifs spécifiques du programme

- Renforcer le pilotage stratégique
- Améliorer la coordination administrative

4. Stratégie du programme

Pour l'année 2020, la stratégie devrait permettre d'adapter et de réviser les textes et statuts régissant certaines structures du secteur industriel, de mettre à jour certaines dispositions législatives, réglementaires et fiscales pour permettre un cadre favorable au développement de l'activité industrielle.

Par ailleurs, les structures intervenant dans le développement et la promotion du secteur de l'industrie feront l'objet d'un renforcement de leurs capacités et le cadre de leurs interventions rationalisé afin d'améliorer l'efficacité de leurs interventions.

5. cartographie administrative du programme

les structures intervenant dans ce programme sont les suivantes :

- ✓ La Direction des Stratégies de Développement Industriel
- ✓ La Cellule des Etudes de la Planification et d'Evaluation des Programmes et Projets (CEPEPP);
- ✓ Le Cabinet ;
- ✓ La Direction de l'Administration générale et de l'Equipement (DAGE) ;
- ✓ Le Service de Presse et de Documentation ;
- ✓ La Cellule de passation des Marchés ;
- ✓ L'Inspection interne

II. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Objectifs spécifiques	Résultats escomptés	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Source	Méthode de collecte de données	Situation de référence		Valeurs Cibles		
							Année	Valeur	2020	2021	2022
OS1 : renforcer le pilotage stratégique	Pilotage stratégique est renforcé	Pilotage stratégique du ministère	Taux d'exécution du plan d'action de la LPSD	Nombre d'actions programmées et réalisées/nombre d'actions identifiées dans le plan d'action	Plan d'action budgétisé de la LPSD	-	2019	-	75%	80%	95%
			Document budgétaire de qualité disponible à bonne date	décompte	DAGE/CEP	Collecte d'informations auprès des différentes structures	2019	-	100%	100%	100%
OS2 : améliorer la coordination administrative	La coordination des activités du Ministère est assurée de manière adéquate	coordination administrative	Nombre d'agents du Ministère formé	décompte	DAGE/ plan de formation	Exploitation du rapport annuel	2019		10	20	30
	L'observatoire est accessible		Nombre de visites du site de l'observatoire	décompte	DSDI	Exploitation du site	2019	-	-	100	200

III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

1) Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense

ACTIONS	Nature de dépense							Total	
	Personnel	B & S	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital			
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Coordination administrative et renf cap MDIPMI	259 895 000	74 640 000	40 000 000						374 535 000
ACTION 2 : Pilotage stratégique		21 380 998							21 380 998
Total	259 895 000	96 020 998	40 000 000						395 915 998

2) Evolution des crédits du programme

Nature de dépense	Année 2019		Année 2020		Année 2021	variations (2020-2019)		Justification	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE		CP
Personnel				259 895 000				259 895 000	
Biens et Services		146 330 998		96 020 998		404 330 998			
Transferts Courants		1 703 380 000				40 000 000			
Investissements exécutés par l'Etat									
Transferts en Capital									
TOTAL									

3) Justification des dépenses clés

Dépenses de personnel

libelle programme	libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Coordination administrative et renf cap MDIPMI	Hierarchie A	13	154 120 000
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Coordination administrative et renf cap MDIPMI	Hierarchie B	9	36 374 000
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Coordination administrative et renf cap MDIPMI	Hierarchie C	3	11 288 000
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Coordination administrative et renf cap MDIPMI	Hierarchie D	11	58 113 000
Total Pilotage, Coordination et Gestion administrative			36	259 895 000

b- Dépenses de biens et services

Action	Montant 2019		Montant 2020		Montant 2021		Montant 2022	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 1 : Coordination administrative et renf cap MDIPMI		146 330 998		74 640 000		380 300 000		380 300 000
Action 2 : Pilotage stratégique				21 380 998		24 030 998		24 030 998

c- Dépenses de transferts courants

Action	Montant 2019		Montant 2020		Montant 2021		Montant 2022	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 1 : Coordination administrative et renf cap MDIPMI				40 000 000		40 000 000		40 000 000
Action 2 : Pilotage stratégique								

I. PRESENTATION DU PROGRAMME

1. Identité du Programme

2. Objectif général du programme

Ce programme vise à rendre le secteur industriel plus compétitif tout en renforçant le développement des petites et moyennes industries à travers l'innovation, le transfert de technologie avec un cadre juridique bien amélioré.

3. Objectifs spécifiques

- Améliorer l'environnement législatif et réglementaire favorable au développement industriel
- Créer les conditions et les moyens pour une compétitivité du secteur industriel
- Développer une industrie locale performante autour de la PMI

Les structures intervenant dans ce programme sont les suivantes :

- ✓ La Direction du redéploiement Industrielle DRI.
- ✓ La Direction des Petites et Moyennes Industries DPMI.
- ✓ L'Agence pour la promotion des Sites Industriel ; APROSI.
- ✓ L'Agence Sénégalaise pour la propriété de l'innovation technologique ; ASPIT
- ✓ L'Institut de Technologie Alimentaire ITA.
- ✓ L'Association Sénégalaise de Normalisation ASN

4. Stratégies du programme

Pour l'année 2020 la stratégie devrait permettre d'adapter et de réviser les textes et statuts régissant certaines structures du secteur industriel, de mettre à jour certaines dispositions législatives, règlementaires et fiscales pour permettre un cadre favorable au développement de l'activité industrielle.

Par ailleurs, les structures intervenant dans le développement et la promotion du secteur de l'industrie feront l'objet d'un renforcement de leurs capacités et le cadre de leurs interventions rationalisé afin d'améliorer l'efficacité de leurs interventions. Cet axe intègre aussi les modalités de mise en œuvre et de suivi-évaluation de politique sectorielle.

I. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Objectifs spécifiques	Résultats escomptés	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Source	Méthode de collecte de données	Situation de référence		Valeurs Cibles		
							Année	Valeur	2020	2021	2022
Améliorer l'environnement législatif et réglementaire favorable au développement industriel	Cadre législatif et réglementaire attractif	Amélioration de l'environnement législatif et réglementaire favorable au développement industriel	Nombres de Textes Juridiques pris et appliqués	décompte	Plan d'action de la LPSD	Exploitation des rapports	2019	1	5	10	15
Créer les conditions et les moyens pour une compétitivité du secteur industriel	Sites industriels aménagés et créés	Création des conditions et les moyens pour une compétitivité du secteur industriel	Taux d'exécution des travaux de la 2ème phase de la plateforme de Diamniadio	Nombre de réalisations effectifs par rapport au nombre de réalisations prévues	Rapport d'exécution technique et financier de l'APROSII	Exploitation du rapport APROSI	2019	0%	60%	80%	95%
			Taux d'occupation de la plateforme de Diamniadio	Superficie	Rapport d'exécution technique et financier de	Exploitation du rapport APROSI	2019		70%	85%	95%

Objectifs spécifiques	Résultats escomptés	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Source	Méthode de collecte de données	Situation de référence		Valeurs Cibles		
							Année	Valeur	2020	2021	2022
	Des entreprises sont installées				l'APROSI						
	Des technologies et/ou innovation sont mises au point	Appuyer la R&D, l'innovation et l'incubation en faveur du développement industriel	Nombre de technologies et/ou innovations mises au point dans la période et appliqué	décompte	Rapport ITA et ASPIT	recensement	2018				
			Niveau de protection et de valorisation des inventions				2019		70%	80%	95%
Développer une industrie locale performante autour de la PMI	Les infrastructures de l'agropole sud sont construites	Création des agropoles	Taux de réalisation		Rapport d'activités DPMI	Evaluation	2020		30%	50%	70%
	Augmentation de la richesse, de la valeur	Développement des petites et moyennes industries	Nombre de PMI financés	décompte	Rapport d'activités DPMI	evaluation	2020		20	20	20

Objectifs spécifiques	Résultats escomptés	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Source	Méthode de collecte de données	Situation de référence		Valeurs Cibles		
							Année	Valeur	2020	2021	2022
	ajoutée et de l'emploi.		Volume de financement		Rapport d'activités DPMI						
			Nombre d'emploi créé	décompte	Rapport d'activités DPMI	2020		15	20	25	

III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

1) Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense

ACTIONS	Nature de dépense							Total	
	Personnel	B & S	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital			
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Amélioration du cadre législatif réglementaire	97 186 000	22 300 000	150 000 000						269 486 000
ACTION 2 : Dév. capacités productive & diversification des Ind & de PMI		16 050 000	364 128 000	105 100 000 000	4 500 000 000	2 020 000 000	2 020 000 000	107 120 000 000	8 849 430 000
Total	97 186 000	38 350 000	514 128 000	105 100 000 000	4 500 000 000	2 020 000 000	2 020 000 000	107 120 000 000	91 189 160 000

2) Evolution des crédits du programme

Nature de dépense	Année 2019 (LFI)	Année 2020	variations (2020-2019)	Justification
Personnel		97 186 000		
Biens et Services	56 630 998	38 350 000	-18 280 998	
Transferts Courants	1 703 380 000	2 463 380 000	760 000 000	
Investissements exécutés par l'Etat				
AE	3 100 000 000	105 100 000 000	102 000 000 000	
CP	3 100 000 000	4 500 000 000	1 400 000 000	
Transferts en Capital				
AE	2 663 000 000	2 020 000 000	-643 000 000	
CP	2 663 000 000	2 020 000 000	-643 000 000	
TOTAL		9 118 916 000		

3) Justification des dépenses clés

a- Dépenses de personnel

libelle programme	libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
compétitivité de l'industrie sénégalaise	Amélioration du cadre législatif réglementaire	Hierarchie A	21	74 464 000
compétitivité de l'industrie sénégalaise	Amélioration du cadre législatif réglementaire	Hierarchie B	5	14 733 000
compétitivité de l'industrie sénégalaise	Amélioration du cadre législatif réglementaire	Hierarchie C	1	3 660 000
compétitivité de l'industrie sénégalaise	Amélioration du cadre législatif réglementaire	Hierarchie D	2	4 329 000
Total compétitivité de l'industrie sénégalaise			29	97 186 000

b- Dépenses de biens et services

Action	Montant exécuté 2019		Montant 2020		Montant 2021		Montant 2022	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 1: Amélioration du cadre législatif réglementaire				22 300 000		24 500 000		24 500 000
Action 2 : Dév. capacités productive & diversification des Ind & de PMI								

d- Dépenses de transferts courants

Action	Montant exécuté 2019	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022

	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 1 : Amélioration du cadre législatif réglementaire				150 000 000		150 000 000		150 000 000
Action 2 : Dév. capacités productive & diversification des Ind & de PMI				2 313 380 000		1 513 380 000		1 513 380 000

e- Dépenses d'investissements

Action	Montant exécuté 2019		Montant 2020		Montant 2021		Montant 2022	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 1 : Amélioration du cadre législatif réglementaire								
Action 2 : Dév. capacités productive & diversification des Ind & de PMI				4 500 000 000		17 600 000 000		17 600 000 000

IV- LES DEFIS

Les principaux défis à relever sont les suivants :

- La disponibilité d'une offre de produits industriels compétitifs à haute valeur ajoutée, suffisamment importante pour satisfaire une bonne partie de la demande nationale mais également du marché communautaire et international, grâce à un outil industriel remis à niveau et bien géré ;

- le pari sur la compétitivité soutenue par une recherche appliquée dynamique, un encouragement à l'innovation technologique et à l'exploitation judicieuse de la propriété industrielle, et une politique de qualité, de normalisation, de certification et de métrologie adossée aux standards internationaux ;

- la disponibilité d'un réseau d'infrastructures (parcs industriels, plus grande connectivité du pays , infrastructure de conservation etc..) et d'activités de soutien (sous-traitance, appui-conseil, facilitations diverses etc..) grâce à des services publics et privés de qualité;

- la mise en place d'un dispositif d'appui au secteur, efficient efficace et harmonisé